

Mouvement de la Société pour la Paix

Le Rêve Algérien

Visions, principes et engagements

Programme du MSP pour les législatives du 12 Juin 2021

Le Mouvement de la Société pour la Paix suit le même objectif que celui des Moudjahidines et des martyres : l'édification d'un Etat algérien démocratique et social souverain dans le cadre des principes islamiques. Il est scellé dans la déclaration du 1^{er} Novembre qui fait consensus dans la société algérienne.

Notre rêve s'inscrit dans la droite ligne de cet objectif fondateur. Nous voulons contribuer à la renaissance de l'Algérie. Nous voulons porter l'attention sur le développement et non sur les crises. Nous voulons concurrencer les pays riches dans le Produit National Brut et dans l'accroissement des excédents. Nous ne voulons pas rester collés au déficit de la balance commerciale, de la balance des paiements. Nous voulons porter l'intérêt sur l'innovation de nos entreprises, sur le l'accroissement de leur chiffre d'affaires, sur leur performance commerciale sur les marchés internationaux. Nous ne voulons plus parler de restructuration et d'effacement du déficit, de creusement des taux de chômage, notamment auprès des jeunes.

Nous voulons dépasser les appréhensions de l'inflation, le détournement des subventions agricoles, la dépendance alimentaire malgré les subventions, le déclin du secteur industriel et l'imposture du montage de véhicules au profit des constructeurs étrangers, le statut obsolète des banques faute de bonne gouvernance, le favoritisme et la solvabilité douteuse des prêts bancaires, les feuillets scandaleux de Sonatrach et de l'Autoroute Est-ouest, la dégradation des services de santé, de l'éducation et du tourisme, les échecs dans les domaines de communication, de transport et dans le secteur des nouvelles technologies. Ce sont malheureusement autant de déceptions et de rendez-vous manqués pour l'avenir du pays.

Nous avons élaboré une vision d'ensemble et des programmes sectoriels détaillés dans le cadre du « Programme alternatif » présenté lors des législatives de 2017. Cependant, la fraude structurelle, la corruption politique et le déclin moral et institutionnel, qui marquaient le contexte d'alors, ont confisqué les espoirs légitimes qu'il portait.

Convaincus de la nécessité de faire face aux difficultés par la résistance politique d'une part, et de l'importance de l'expérience cumulée, Nous avons préparé une nouvelle version de notre programme pour les Présidentielles de 2019. Nous lui avons choisi un intitulé évocateur et porteur d'espoirs : Le «Rêve Algérien». Il a nécessité l'effort de 130 experts et spécialistes dans tous les domaines. Cependant, et bien que nous fussions entièrement prêts à tous les niveaux pour mener cette bataille électorale, nous nous sommes abstenus en raison du contexte politique peu favorable, et compte tenu des revendications portées par le « hirak » populaire dont nous fûmes partie prenante de son idée et de ses marches hebdomadaires.

Nous avons décidé, par deux fois, de ne pas participer aux élections présidentielles reportées à deux reprises en 2019. Cela dit, considérant la nécessité de maintenir le processus électoral, nous n'avons pas appelé au boycott. Il reste regrettable que le déroulement du scrutin n'a pas su éviter les menaces de division de la société qui peuvent porter atteinte à l'avenir du pays.

De même, nous avons contribué avec force arguments à enrichir l'amendement constitutionnel de 2020. Mais devant le peu de cas réservé à nos propositions et aux aspirations légitimes et espoirs des algériens de la période post-hirak du 22 février 2019, nous avons appelé à voter contre le projet dont certains articles portent atteinte à l'identité du peuple et mettent en péril les aspirations de transition démocratique et sont de nature à exposer le pays à des dangers intérieurs et extérieurs.

Lors de la déclaration relative à l'organisation des élections législatives du 12 Juin 2021, nous avons décidé d'y participer à travers toutes les circonscriptions de l'Algérie et de l'étranger. Nous voulons par-là œuvrer à l'avènement d'un nouveau rendez-vous avec l'histoire. Nous préconisons pour cela une approche politique pacifique qui s'appuie sur le mécanisme électoral comme outil de compétition équitable entre les hommes et les programmes, loin de toute volonté d'exclusion, de monopole ou de confiscation des opinions. Nous appelons à un consensus national qui rassemble toutes les composantes soucieuses de servir et protéger le pays de toutes les formes de subordination qui le guettent.

Les objectifs et les engagements exposés dans ce qui suit représentent l'essentiel du « Rêve Algérien ». Ils représentent la vision du Mouvement pour sortir de la crise multidimensionnelle qui perdure d'une part, et pour réaliser le développement et la prospérité du pays d'autre part. Nous y avons apporté également les mises à jour dictées par les derniers développements du contexte politique et socioéconomique. Le document comporte les axes suivants :

- 1 : La vision politique globale
- 2 : La vision économique globale
- 3 : Les grandes réformes
- 4 : Les recommandations sectorielles : objectifs et principes
- 5 : Les engagements

1- La vision politique globale

Quelques années plutôt, nous avons déjà anticipé la crise profonde qui a ébranlé l'Algérie depuis l'effondrement des prix du pétrole en 2016.

Nous avons quitté le gouvernement en 2012 lorsque nous avons réalisé l'impossibilité de mener les réformes nécessaires de l'intérieur des institutions officielles. Depuis, nous n'avons cessé d'alerter l'opinion publique sur ce qui risque d'advenir et sur ce qu'il convient d'entreprendre pour éviter le pire.

Pour ce faire, nous avons organisé plusieurs actions : conférences thématiques, meetings, communications, prises de parole publiques, actions de proximité ; ainsi que des initiatives dans le cadre de l'action politique commune. Les idées forces concernent globalement les réformes, les libertés, la transition démocratique, la consécration de la volonté populaire, le consensus national et le développement.

Ainsi, nous n'avons de cesse œuvré à rendre effective cette vision au moyen de différentes initiatives. La première de ces initiatives fut la Charte de la réforme politique en 2013. Puis, entre 2014 et 2017, nous avons participé activement dans la coordination pour les libertés et la transition démocratique qui a abouti à la Plateforme de Mazafran. Lorsque la crise commença à pointer en 2018, nous avons appelé à un consensus national de sortie de crise que nous avons développé en une initiative de réforme en amont des élections présidentielles de 2019 pour contrer le projet de prolongation de mandat, voulu alors par la Présidence. L'initiative aurait pu aboutir sans la volonté d'imposer le cinquième mandat. Dans le sillage du soulèvement populaire du 22 février, nous avons aussi contribué à l'initiative d'une rencontre pour un dialogue national à Ain Beniane.

A l'occasion des élections législatives de Juin 2021, nous réitérons la même vision suivant les modalités suivantes :

-Organiser des élections législatives dans le cadre de la transparence et l'équité. Cela constitue un préalable à une assise politique représentative et légitime, et à l'avènement d'une vie politique saine qui favorise la stabilité de la société, l'émergence d'institutions légitimes et le rétablissement de la confiance dans le système politique national.

-Prendre les mesures nécessaires pour apaiser le climat politique et social: libérer tous les prisonniers à caractère politique, agréer les partis politiques et les associations sur simple déclaration, libérer le champ médiatique et lancer de grandes initiatives de solidarité envers les nécessiteux.

-Lancer un large dialogue à l'initiative des groupes parlementaires élus, avec le soutien du Président de la république. Le processus devra inclure toutes les composantes politiques et les parties ayant participé aux élections législatives ou non. Il devra étudier toutes les revendications en vue de concrétiser l'unité et la cohésion entre tous les Algériens.

-Organiser une conférence nationale pour parvenir à un «*Pacte national consensuel* » inclusif à même de garantir les droits et favoriser la transition démocratique.

-Tenir un langage de vérité avec le peuple algérien et lui expliquer la nature et la gravité de la crise. Ce même langage permettra d'introduire les mesures à même de dépasser la crise et réaliser ses aspirations en un pays souverain et prospère, et qui assure à ses citoyennes et citoyens liberté et dignité.

- Le consensus national consiste à mettre en place Un Gouvernement d'Union Nationale qui concrétisera le «Rêve algérien». A cet effet, nous affirmons notre prédisposition à conduire ce Gouvernement, ou à y participer, sur la base d'un programme qui traduit les aspirations de la majorité issue des élections et en accord avec le Président de la république. Cela va permettre d'engager résolument l'Algérie sur la voie du développement, de la liberté, de la démocratie, de la dignité et du rang qui lui sied entre les nations.

_ Une fois le gouvernement installé, tous les responsables de l'Etat devront accepter de renoncer à une part de leur salaire. C'est un message symbolique adressé au peuple algérien pour insister sur la nécessaire solidarité à supporter collectivement l'effort de développement.

L'engagement du Gouvernement et de toutes les institutions de l'Etat à assumer la vision économique à même de réaliser le «Rêve algérien».

2 - La vision économique

L'économie algérienne reste encore dépendante de la rente des hydrocarbures. La chute des prix a généré des déséquilibres touchant presque tous les niveaux : la balance commerciale, la balance des comptes courants et la balance des paiements, etc. Il est ainsi devenu de plus en plus difficile d'assurer le financement des projets de développement. Cela a eu une conséquence sur la croissance économique, l'emploi et le pouvoir d'achat. Il est à rappeler que les difficultés de la rente revêtent trois volets : baisse de la production, hausse de la consommation et baisse des prix à l'exportation.

Tous les indices indiquent que l'Algérie ne sera plus un système rentier. Les recettes de la rente, y compris les réserves de change, semblent s'équilibrer avec la consommation vers 2025 pour le pétrole et vers 2030 pour le gaz naturel. Cette situation conduira inéluctablement vers la faillite et le défaut de paiement si la dynamique de développement hors hydrocarbures ne se met pas en marche le plus rapidement possible.

La relance du développement économique et la diversification de la production économiques passe nécessairement par l'entreprise économique.

Notre vision est ainsi centrée sur l'entreprise économique portée par un programme politique et socioéconomique qui lui assure un climat d'émergence et de performance. L'entreprise deviendra ainsi l'espace de création de richesse et de l'emploi dans les différents domaines vitaux : agriculture, industrie, services.

Le «Rêve algérien» vise à :

Parvenir à créer en cinq ans un million d'entreprises capables de produire de la richesse. L'Algérie deviendra alors la destination de choix dans le Monde arabe dans le domaine des services. En dix ans l'Algérie garantira sa sécurité alimentaire, sa stabilité économique et financière par la valeur du travail. En vingt ans l'Algérie sera parmi les

dix pays les plus industrialisés et parmi les vingt pays les plus riches.

Conformément à cette vision, nous considérons l'agriculture dans ses différents aspects comme la base du développement et de la souveraineté nationale. Nous considérons l'industrie comme le fondement de la puissance et de la prospérité. Nous considérons, enfin, que le secteur des services est le garant du bien-être commun et d'un niveau de vie élevé.

Les entreprises qui activent dans ces trois espaces d'activité bénéficient des mêmes conditions et reçoivent les mêmes privilèges. Elles se répartissent suivant trois régimes ou secteurs : public, privé et solidaire. La seule différence se réfère à leur nature, leurs objectifs et aux modes de financement.

Le secteur public

L'entreprise publique peut bénéficier du financement public. Ses revenus vont à la trésorerie publique. Son champ d'activité comprend :

- Les secteurs stratégiques tels que définis dans l'article 50 de la loi de finance complémentaire de 2020. La part du secteur privé dans ces secteurs ne doit pas dépasser les 49%.
- Les services de base relatifs à la sécurité du citoyen, ses valeurs fondamentales et son développement. Ces services visent essentiellement le développement économique, la promotion sociale et le rayonnement culturel. Ils concernent pour l'essentiel l'éducation, la santé et le logement.
- Les activités à forte vocation sociale et dont le rendement n'attire pas le secteur privé jusqu'au jour où elles deviennent compétitives, les activités d'aide à la croissance et à l'investissement ; ainsi que les infrastructures de base qui ne peuvent être réalisées par le mode BOT.

Le secteur privé

C'est le principal pourvoyeur d'entreprises. La création repose sur le capital privé, national et étranger. Il englobe sans contraintes tous les domaines autres que stratégiques.

Le secteur solidaire

Les entreprises sont financées par la zakat (l'impôt social purificateur), les habous et les biens consacrés à l'intérêt général par des contributions volontaires; Les contributeurs sont motivés par la charité et la bienfaisance et ne poursuivent aucun but lucratif. Cependant, ces activités contribuent énormément dans la redistribution de la richesse, l'accompagnement des nécessiteux et l'emploi. De ce fait, ce secteur décharge substantiellement la politique sociale du Gouvernement. Il vise à instaurer un système de financement en réseau et de proximité qui renforce le tissu des petites entreprises.

3- Les grandes réformes pour la réalisation du «Rêve algérien »

Les visions politique et économique de ce programme se consolident au moment de la composition du Gouvernement issu du scrutin législatif du 12 juin 2021. Ce rendez-vous, qu'il ne saurait être manqué, devrait permettre la formation d'un gouvernement capable de faire sortir le pays de la crise et permettre, à la fois, le décollage tant espéré. Tous les efforts devront se conjuguer pour ne pas rater cette occasion qui pourrait s'avérer l'ultime chance compte tenu des crises profondes qui secouent le pays.

Cependant, l'avènement du Gouvernement ne saurait à lui seul concrétiser la vision politique et économique du «Rêve algérien» sans entreprendre de grandes réformes en accord avec des principes fondateurs visant à favoriser un climat politique propice et une large adhésion populaire.

Ces principes fondateurs et ces grandes réformes se déclinent en trois grandes orientations stratégiques. Elles seront servies par une série de mesures basiques comme suit :

a) Des grandes orientations stratégiques

-Réaliser les normes de bonne gouvernance pour mobiliser et utiliser au mieux les ressources humaines et matérielles pour la croissance économique d'une part, et permettre efficacement de venir à bout de la corruption endémique qui gangrène le pays.

-Réaliser un large consensus national à même de servir de corollaire de sécurité pour le Gouvernement et de base à la stabilité politique et sociale. Cela donnera le temps nécessaire pour la visibilité des résultats des réformes dans la vie des citoyens.

-Améliorer le climat des affaires et attirer les capitaux du secteur parallèle, puis les investissements directs étrangers (IDE). Cela exigera des réformes profondes à plusieurs niveaux : parachever la réforme bancaire et financière, la réforme fiscale pour élargir réellement l'assiette, la réforme douanière et la réforme administrative. Les réformes toucheront également la justice, l'enseignement supérieur, la recherche scientifique en lien avec la vision économique, les moyens modernes de communication, la transition numérique et l'économie du savoir. Le champ des réformes touchera aussi la politique étrangère et l'industrie militaire pour les mettre au service du développement.

b) Les mesures principales

1-Généraliser le recours à la bonne gouvernance dans tous les segments de la société en adoptant les normes de transparence, d'efficacité, de l'assurance qualité, de la responsabilité et de la redevabilité. Cela passe nécessairement par une culture d'exigence de compétence par le biais de l'enseignement, la formation, le training et la qualification dans tous les domaines. De même, il convient de mettre à contribution les lieux de culte et les organes de presse, et accompagner les structures de formation dans la mise à jour des programmes et la modernisation des outils didactiques ; le tout suivant une approche d'excellence.

2) Mettre en place une instance nationale souveraine en charge de la planification et de la prospection stratégique pour accompagner les actions de développement.

3) Procéder systématiquement à l'évaluation continue des politiques publiques suivant une approche participative vis-à-vis du citoyen qui doit être consulté et informé de ses droits et devoirs.

4) Employer les différents mécanismes et outils pour consacrer le principe de solidarité nationale, la valeur du travail, la promotion d'une culture nationale qui s'attaque aux postures négatives, à la négligence, au non-respect de la loi et la perte de sens du civisme dans la société.

5) Elargir les attributions des instances en charge de la promotion des Droits de l'homme et renforcer leur prédisposition à veiller, contrôler, intervenir et former les citoyens.

6) Promouvoir le rôle de la femme et renforcer sa participation dans l'action sociale, économique et politique suivant une approche complémentaire et inclusive permettant développement et stabilité.

7) Veiller à la qualification des jeunes et promouvoir leur rôle dans les différents domaines du développement économique, la promotion sociale, et le rayonnement culturel.

8) Accompagner les agents de l'Etat, notamment les jeunes cadres, et veiller à promouvoir leurs compétences en tant qu'agents de l'Etat assurant un service public ; et les protéger de toute forme de chantage ou de pression.

9) Améliorer le service public de l'administration suivant une approche permettant de mettre à contribution les bonnes pratiques, notamment en matière de modernisation des modes de gestion et l'e-administration.

10) Faire de la lutte contre la corruption une cause stratégique pour toutes les institutions de l'Etat (exécutives, législatives et de contrôle) et de la société.

IV - Les recommandations sectorielles : Principes & Objectifs

Dans le cadre de la vision politique économique, et l'impératif des réformes, l'action gouvernementale visera à concrétiser le « Rêve algérien » à travers les actions et mesures des politiques sectorielles suivantes.

A - Des libertés, de la justice et de l'équilibre des territoires.

L'action gouvernementale se doit de renforcer les droits de l'homme, de promouvoir les pratiques démocratiques, de consolider la liberté d'expression, d'affirmer et de promouvoir les composantes de l'identité nationale et de poursuivre la réforme de la justice. Cela exigera notamment les mesures suivantes.

1. Adopter des mécanismes à même de valoriser la richesse et les potentialités qui font la spécificité des différents territoires pour servir la dynamique du développement local ; ainsi que les mesures législatives visant au renforcement graduel et la consécration de la décentralisation administrative.
2. Consacrer la ruralité comme un espace susceptible de se projeter en pôles de développement servant l'équilibre démographique et économique.
3. Réviser les modes de coordination en vue d'une meilleure intégration entre les mécanismes de prise de décision politique, administrative, financière et de planification dans l'action de l'exécutif.
4. Renforcer les attributions des collectivités territoriales dans le cadre d'une vision globale du territoire national, et suivant une approche d'équité et d'équilibre entre ses composantes ; le tout suivant une nouvelle culture qui consacre la fonction représentative de l'élu local comme délégué de la population qui l'a élu sur un programme et des engagements.
5. Harmoniser les niveaux de juridiction entre les ordres judiciaire, administratif et militaire.
6. Adopter des mesures législatives reconnaissant aux collectivités territoriales le droit d'être consultées sur la pertinence des programmes centraux qui les concernent.
7. Renforcer les mécanismes de la démocratie participative pour engager d'avantage les citoyens dans l'élaboration des programmes de développement local.
8. Elever la Statut général de la fonction publique au rang de loi organique applicable à tous les fonctionnaires de l'Etat.
9. Réhabiliter le statut de la Défense auprès des tribunaux et lui garantir l'accès à tous les moyens procéduraux inhérents à l'accomplissement de sa mission ; notamment l'accompagnement et le conseil aux justiciables durant l'enquête judiciaire, la garde à vue et le déroulement du procès.
10. Mettre en place un mécanisme permanent de sensibilisation citoyenne contre la corruption ; ainsi que l'aide et la protection des parties dénonciatrices.
11. Promouvoir le rôle de la Société civile dans un cadre délégataire des activités de service public, encourager sa participation dans l'espace international, et soutenir les activités à l'effet de développer l'intérêt aux questions internationales.
12. Consolider la liberté et la diversité d'expression dans tout l'espace audiovisuel, moraliser la pratique médiatique et faciliter d'avantage l'accès à l'information auprès des institutions publiques.
13. Consacrer le principe de transparence et du droit inaliénable du citoyen à interpellier ses élus, à rester informé sur leur action ; ainsi que leurs positions vis-à-vis des programmes et des politiques publiques.
14. Garantir la liberté d'action des partis politiques et des organisations de la Société civile pour tout citoyen qui désire y activer, sans contrainte aucune de l'administration ou de toute autre institution.
15. Promouvoir les pratiques politiques qui consacrent la liberté et le respect des opinions, adopter le principe déclaratif pour la création des partis politiques et des associations. De même, adopter des mécanismes qui veillent à la transparence, la traçabilité et l'équité dans l'octroi des aides publiques.
16. Réactiver le projet d'édification du Grand Maghreb arabe à travers la recherche de possibilités de coopération susceptibles d'y concourir et de redonner vie à l'unité maghrébine par la relance de la coopération bilatérale et/ou multilatérale.
17. Renforcer la politique extérieure en faveur des causes justes et des mouvements de libération, notamment la cause palestinienne, par tous les moyens possibles jusqu'à la création d'un Etat palestinien indépendant avec pour capitale Jérusalem (El Qods). Soutenir le droit de retour pour les réfugiés et la criminalisation de toute normalisation avec l'entité sioniste. De même, œuvrer par tous les moyens légaux et pacifiques au règlement de la question du Sahara occidental, en tant que question de décolonisation qui ne saurait être résolue sans un processus de dialogue et de négociation aboutissant au droit à l'autodétermination.
18. Développer le potentiel sécuritaire par la qualification des ressources humaines et la maîtrise des moyens technologiques et l'acquisition des équipements nécessaires pour prévenir et combattre le crime organisé sous toutes ses formes et lutter contre le terrorisme.
19. la consécration d'une approche défensive qui, tout en garantissant l'inviolabilité des frontières du pays, soutient la politique étrangère et développe la coopération dans le domaine militaire.

20. Renforcer la politique défensive par une approche anticipative veillant à la stabilité des pays voisins en favorisant la culture du dialogue par les voies diplomatiques appropriées.

B - Du développement économique.

Compte tenu du déficit structurel que subit le budget de l'Etat, l'action du gouvernement aura pour priorité d'œuvrer, et de façon irréversible, en faveur d'une économie nationale émancipée de la dépendance exclusive des recettes des hydrocarbures. Dans cette perspective nous consoliderons la maîtrise des importations par le renforcement des capacités de production nationale et la promotion des investissements de substitution aux importations. En outre, tout en se démarquant d'une stratégie de croissance économique assise sur la dépense publique, nous insisterons sur les actions suivantes.

21. Promouvoir la planification et la prospection comme fonction fondamentale et souveraine.
22. Diversifier les ressources de financement par l'intégration du secteur solidaire dans la sphère économique et adapter la législation en conséquence.
23. Rationaliser les subventions et le soutien au prix de l'énergie et des ressources naturelles et parvenir graduellement à la réalité des prix.
24. Mettre en œuvre un système d'information performant et crédible sur les niveaux de vie pour accompagner les dispositifs d'aide aux nécessiteux.
25. Adopter une stratégie de conquête des marchés extérieurs à l'effet d'augmenter le volume des exportations hors matières premières.
26. Œuvrer pour la révision de l'accord d'association avec l'Union Européenne par l'évaluation du processus d'association sur la base de l'équité et le partage des risques.
27. Valoriser la production nationale par des mécanismes incitatifs à la labélisation (protection des marques, label de qualité, origine protégée) et le soutien à la distribution et à l'exportation.
28. Investir dans les compétences nationales, en Algérie et à l'étranger, et développer l'expertise juridique dans les transactions internationales.
29. Créer des pôles agro-industriels intégrés comme modèle de proximité au service de la sécurité alimentaire, de la ruralité et de la complémentarité du développement.
30. Parachever les mesures visant à assainir le climat des affaires.
31. Améliorer la productivité et la compétitivité du produit national par la modernisation des secteurs productifs et des modes de gestion.
32. Réviser les modalités de recouvrement de la Zakat, développer les ressources des biens Waqf et les considérer comme levier essentiel dans le développement socioéconomique.
33. Asseoir les conditions juridiques, administratives, technologiques et financières nécessaires au développement des ressources de la finance islamique, et leur intégration graduelle dans le système financier national.
34. Assurer la transition et l'efficacité énergétique à travers la rationalisation de la consommation, le renforcement de l'exploration des hydrocarbures, l'investissement dans le nucléaire et le renouvelable ; ainsi que le développement des capacités d'étude et d'exploration des ressources du gaz de schiste quant à l'exploration, le rendement et l'effet sur l'environnement.
35. Promouvoir l'économie numérique, soutenir les entreprises à investir dans l'industrie d'équipement et les prestations numériques et les intégrer au projet de « l'Algérie numérique » visant l'autosuffisance et contribuer à l'effort d'exportation.
36. Accélérer et généraliser la transition numérique, notamment dans l'administration, les communications, les nouvelles technologies, les finances, les biens de l'Etat et les services de l'Etat civil.

C - Du développement social et culturel

Nous accorderons la priorité aux facteurs de développement humain, notamment les programmes de logement, d'AEP, de transport, d'électrification, de gaz naturel et de préservation de l'environnement. Nous poursuivrons également l'amélioration du système national d'enseignement et de formation, la promotion de l'emploi, et la satisfaction des attentes légitimes en matière d'accès aux soins et à l'éducation. La consolidation des acquis sociaux insistera sur le ciblage et l'identification des nécessiteux. Nous développerons également les actions suivantes.

37. Mettre en place les mécanismes de mutualisation des espaces éducatif, culturel, social, culturel et de formation professionnelle en vue d'une meilleure complémentarité et la consécration de

l'ancrage civilisationnel et culturel. De même, promouvoir le dialogue et la concertation avec les organisations syndicales, un dialogue qui a pour socle la dimension civilisationnelle elle-même assise sur des facteurs culturels qui reposent sur l'individu, la famille, la société, l'Etat et la nation.

38. Réviser la loi d'orientation de l'éducation et de l'enseignement à l'effet de former le citoyen responsable, instruit et innovant et de renforcer les composantes de la personnalité nationale garantissant la permanence de la structure éducative afin de pouvoir reformer l'institution de l'éducation et de l'enseignement.
39. Proposer une loi-cadre de l'enseignement supérieur favorisant l'émergence de l'étudiant ambitieux, de l'enseignant-chercheur créatif, du fonctionnaire responsable et la structure intelligente. Il convient également de réexaminer le système LMD en intégrant de façon effective les normes d'assurance qualité et en corrélant les subventions à l'obligation de résultat.
40. Poursuivre la réforme de la formation professionnelle à l'effet de résorber le déficit dans les activités artisanales et d'accompagner l'émergence de la qualité et la compétitivité ; dans une perspective de valorisation du patrimoine artisanal et d'une meilleure corrélation entre les segments de formation et le marché du travail.
41. Poursuivre le processus d'arabisation et lever les contraintes sur la loi portant généralisation de l'utilisation de l'Arabe dans les institutions officielles. De même, promouvoir Tamazight en tant que langue et culture.
42. Encourager l'apprentissage des langues vivantes et véhicule de savoir et de large communication.
43. Accorder plus d'intérêt à la famille et approfondir son ancrage civilisationnel et identitaire ; notamment l'Islamité, l'Arabité et l'Amazighité, et la préserver contre tout type de menace morale ou matérielle. Cela nécessite également le soutien de la société civile correspondante.
44. Prendre soin de la diversité culturelle et préserver le patrimoine culturel, national et local, et encourager sa prise en charge dans les différentes formes d'expression artistique ; en vue d'une meilleure visibilité de la culture algérienne, vecteur de rayonnement international et d'attractivité touristique.
45. Adopter une nouvelle approche en matière de logement, en tant que droit constitutionnel, en favorisant l'émergence d'un véritable marché locatif, et la création d'un Office public pour le logement promotionnel locatif.
46. Poursuivre la réforme de la santé publique, de la protection sociale, de la solidarité nationale, et de la gratuité de l'enseignement.
47. Consolider le système des soins via l'assurance sociale, l'unification de l'estimation des soins, entre services public et privé, et la révision des prix de référence dans les conventions liant les parties concernées.
48. Développer les services de sécurité sociale et mettre à jour leur système de gouvernance. De même, résorber le déficit structurel du régime des retraites, valoriser les retombées du développement des entreprises économiques et reconsidérer le droit à la retraite anticipée.
49. Revaloriser l'allocation de la femme au foyer à hauteur de 50% du salaire minimum garanti.
50. Réduire à 25 ans la période de travail des activités professionnelles à forte pénibilité.
51. Réviser la règle de détermination du salaire minimum, de l'allocation chômage et du filet social en général, et apporter des solutions progressives aux contrats de pré-emploi.
52. Promouvoir la pratique sportive en faveur de toutes les catégories sociales, redynamiser le sport scolaire et de proximité, comme préalable de développement, soutenir l'émergence de talents et le sport d'élite et améliorer la représentativité internationale.
53. Renforcer la relation avec les Algériens de l'étranger, notamment avec les nouvelles générations, et valoriser la contribution des compétences dans l'effort de développement surtout dans le cadre des échanges entre les pays du Maghreb.

D - De la planification et de l'équipement

54. Repenser l'organisation administrative pour garantir la cohésion et la complémentarité entre les secteurs de construction, de travaux publics, de l'hydraulique et des transports.
55. Revoir les modalités de prise de décision et d'exécution des travaux de réalisation, de gestion et de suivi des projets infrastructurels à l'effet de maîtriser leurs coûts et délais de réalisation.

56. Moderniser le système d'information relatif aux infrastructures de base en vue de renforcer la performance des missions de planification, l'exécution et le contrôle.
57. Revoir la législation en matière d'agrément des bureaux d'études de génie civil, hydraulique et les travaux publics ; ainsi que la promotion immobilière en vue de garantir l'équité dans l'accès aux marchés publics.
58. Parachever le programme de réalisation du réseau routier et des voies à grande circulation en adoptant des modes de financement hors budget de l'Etat à l'exemple des contrats dits « BOT ».
59. Renforcer le programme périodique de maintenance et d'entretien des routes et des ouvrages d'art et réformer le cadre législatif en vue de mobiliser de nouveaux modes de financement compte tenu de la densification du réseau.
60. Prendre en charge l'entretien du réseau routier côtier et soutenir l'activité touristique et des services de transport.
61. Réorganiser les infrastructures portuaires, notamment les modes de gestion, et les mettre en adéquation avec les plateformes portuaires de la méditerranée.
62. construire un réseau ferroviaire à grande vitesse, et le développer dans les dimensions maghrébine et africaine, et renforcer la dynamique du transport des voyageurs et des marchandises.
63. Adapter le réseau de transport aérien aux normes d'efficacité et de compétitivité, voyageurs et marchandises, développer le réseau intermodal et faire de l'Algérie, par l'air et par la mer, un hub d'envergure mondiale.

V - Des promesses et des engagements (priorités)

Partant de la vision politico-économique, les différentes réformes et des actions sectorielles, nous nous engageons à résoudre les problèmes fondamentaux liés au niveau de vie des citoyens, d'optimiser le rendement des différents secteurs qui concernent l'avenir et la place du pays entre les nations à partir des réalisations prioritaires suivantes.

- 1) Atteindre un niveau de création d'entreprise selon les normes internationales permettant d'atteindre une croissance économique qui portera le PIB à un niveau de 7%. Multiplier cinq fois le volume des exportations hors hydrocarbures par l'adoption d'un modèle de croissance équilibré visant la dynamisation des secteurs en difficulté. Cela permettra d'améliorer le Salaire minimum et le revenu par habitant et favorisera la création de nouveaux emplois.
- 2) Traiter la crise du logement par le développement du parc logement locatif et la redynamisation des autres programmes de construction de logement. Edification de nouveaux quartiers et de nouvelles villes en faisant appel à la participation du capital privé assorti de la condition d'une offre à loyer modéré et d'une allocation de logement pour les démunis.
- 3) Réaliser la sécurité alimentaire en encourageant la production de produits alimentaires de première nécessité et en réduisant le volume d'importation du blé et du lait de moitié, et en arrivant à l'autosuffisance en fruits et légumes.
- 4) Ramener le budget de l'éducation et de l'enseignement au premier rang des dépenses de l'Etat. Combattre les fléaux qui contribuent à baisser le niveau de l'éducation tels que le copiage et la fraude, le plagiat, la corruption, l'indiscipline. Prendre en charge les talentueux et les génies selon des systèmes éducatifs appropriés. Et, Élever le budget de la recherche scientifique au premier rang en Afrique
- 5) Ramener le budget de la santé publique au 2ème rang des dépenses de l'Etat et réhabiliter cinq hôpitaux universitaires aux normes internationales sur le plan des compétences, de l'équipement, et de la gouvernance en vue de mettre fin aux transferts pour soins à l'étranger.
- 6) Adopter une stratégie cohérente pour résoudre de façon durable le problème de l'alimentation en eau potable qui pèse sur la vie des citoyens. Les questions d'urgence seront réglées en partie par les grands transferts d'eau. D'autres stratégies seront mises en place pour répondre définitivement à ce défi, telles que la construction des barrages et des retenues

collinaires pour, notamment, préserver les eaux de pluie, et en même temps améliorer la pluviométrie par un plan vaste de reboisement du couvert forestier et dans les montagnes.

- 7) Promulguer une loi cadre déterminant les orientations économiques , en procédant par l'ajustement du mode de développement national et la création d'un organisme pour l'évaluation, l'adaptation et la revalorisation des politiques publiques et des Grands projets et afin d'empêcher l'improvisation et l'arbitraire dans la gouvernance économique, et permettant l'encouragement de la performance dans l'entrepreneuriat
- 8- Mettre au point un guide des procédures pour accompagner les opérations d'investissement, consacrer la maîtrise des délais, motiver les décisions de refus des projets, consacrer le principe de transparence et l'équité des chances entre les citoyens, faciliter le règlement des litiges dans les tribunaux, et criminaliser tout comportement qui entrave illégalement les opérations d'investissement.
- 9) Lutter contre la corruption, renforcer l'arsenal juridique pénal, alléger les pratiques bureaucratiques, promouvoir la numérisation des prestations du service public, réduire les délais de remise des documents administratifs et veiller à la préservation des biens publics.
- 10) Résorber la fracture numérique par le lancement d'un projet stratégique national intitulé « l'Algérie Numérique», comme projet de souveraineté nationale sur lequel repose la prospérité de l'Algérie, et le développement des nouvelles technologies à hauteur de 3% du PIB, de 15% dans les exportations et 25000 postes d'emploi.
- 11) Proposer un mécanisme bancaire à même d'intégrer la moitié de la masse monétaire du marché parallèle, attirer les investissements directs étrangers et mobiliser le taux de l'épargne intérieure. Enfin, Réviser la loi sur la monnaie et le crédit pour promouvoir la contribution des ressources de la finance islamique.
- 12) Consolider les compétences de la défense nationale, poursuivre le développement des industries militaires et la professionnalisation de l'armée nationale populaire et l'outiller pour accomplir sa mission constitutionnelle de défense des frontières et de l'intégrité territoriale du pays, la préservation de l'unité nationale et la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et des armes.

Conclusion

Ce sont les grandes lignes de notre programme électoral que nous allons exposer et expliquer dans les différentes rencontres publiques ou dans nos actions de proximité. Bien évidemment, ces promesses et engagements ne seront réalisables qu'à travers votre aide et votre soutien aux listes du Mouvement de la Société pour la Paix (MSP) afin d'élire des femmes et des hommes compétents et expérimentés qui porteront votre voix avec doigté et sincérité dans l'enceinte du prochain parlement.

Ensemble pour un parlement représentatif du peuple, assumant son rôle de contrôle et de législation à la hauteur des attentes de tous les algériens et toutes les algériennes et soutenant un gouvernement légitime avec une vision claire de sortie de crise.